

Projet pédagogique

des accueils périscolaires

2025 / 2026



Ville de BRON
Direction de l'Action Éducative
Espace Roger Pestourie
Pôle de Services Municipaux
21, place du 11 novembre 1918
69500 BRON

BRON
Tradition & Innovation

Mairie de Bron
Place de Weingarten
CS n° 30012
69671 BRON Cedex
04 72 36 13 13
www.ville-bron.fr

SOMMAIRE

1 — Introduction

2 — Contexte d'intervention

- 2.1 — Le territoire et les lieux d'intervention
- 2.2 — Les horaires d'ouverture
- 2.3 — Les équipes encadrantes
- 2.4 — Le rôle de l'animateur

3 — Les objectifs du projet pédagogique périscolaire

4 — Organisation des temps périscolaires journée type

- 4.1 — Déroulement de l'accueil périscolaire du matin
- 4.2 — Déroulement de la pause méridienne
- 4.3 — Déroulement de l'accueil périscolaire du soir
- 4.4 — Planification des activités

5 — Évaluation du projet pédagogique

1. INTRODUCTION

VILLE DE BRON

La Ville de Bron a adopté en juin 2025, un nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT), coconstruit avec ses partenaires :

Institutionnels :

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Fédérations de parents d'élèves (FCPE, PEEP).

Municipaux :

Directions de l'Action Éducative, des Sports et de la Vie Associative, de la Culture et du réseau des médiathèques, de l'Environnement et du cadre de vie, des Politiques Territoriales, la Coordination Jeunesse, le Bron Info Jeunes (BIJ).

Associatifs :

Centres sociaux du Territoire, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), Centre Aéré de Bron, associations éducatives, culturelles et sportives.



PEDT

Ce PEDT formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école organisant la complémentarité des temps éducatifs dans le respect des compétences de chacun.

À ce titre, le service périscolaire de la Direction de l'Action Éducative s'inscrit pleinement dans cette dynamique en qualité de gestionnaire des temps périscolaires (hors mercredis).



2. CONTEXTE D'INTERVENTION*

LE TERRITOIRE ET LES LIEUX D'INTERVENTION

3 528 enfants d'âge primaire
sont potentiellement concernés par la mise
en place des activités périscolaires.

1 291 élèves en maternelle

2 237 élèves en élémentaire,
répartis au sein des 12 groupes scolaires
du territoire.

* à la rentrée 2025



12 groupes scolaires
dans le territoire.

- Alsace-Lorraine
- Anatole-France
- Élisabeth et Robert-Badinter
- Ferdinand-Buisson
- Jean-Jaurès
- Jean-Macé
- Jean-Moulin
- Jules-Ferry
- La Garenne
- Louise-Michel
- Pierre-Cot
- Saint-Exupéry

La Ville de Bron organise ses activités
autour de 12 accueils périscolaires
déclarés auprès du Service
Départemental Jeunesse et Sports.



LES ÉQUIPES ENCADRANTES

Afin de garantir la sécurité physique et affective des enfants tout au long de leur accueil, une équipe d'animation est constituée autour d'un Directeur d'accueil périscolaire qui est composé des personnels suivant :

Personnels municipaux :

Adjoints d'Animation, Agents Techniques Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

Personnels de l'Éducation Nationale, salariés par la Ville :

Directeurs d'école, enseignants, Accompagnants d'Enfants en Situation de Handicap (AESH).

Intervenants extérieurs :

Éducateurs sportifs d'associations, animateurs d'associations culturelles et socio-éducatives.

Tous les personnels présents pendant les temps périscolaires sont sous la responsabilité de la Ville de Bron et doivent respecter le cadre d'intervention des agents de la Fonction Publique Territoriale. Le Directeur d'accueil périscolaire est le garant du respect et de la mise en œuvre de ce cadre.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Les accueils périscolaires sont organisés autour des temps scolaires de l'enfant. La commune propose trois temps d'accueils :

L'accueil du matin :

7h30 à 8h20

L'accueil du midi :

11h30 à 13h20

L'accueil du soir :

16h30 à 18h15



LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

Tous les animateurs se voient confier un groupe d'enfants, respectant les taux d'encadrement réglementaires :

- un adulte pour 14 enfants en maternelle
- un adulte pour 18 enfants en élémentaire.

L'animateur a pour mission de garantir un environnement sécurisé pour tous les enfants et de proposer des animations de qualité adaptées à leur l'âge et le rythme en cohérence avec les objectifs définis par le PEDT.

Pour cela, l'animateur doit adopter une posture professionnelle et une attitude exemplaire envers les enfants, des parents et l'ensemble des professionnels de la communauté éducative de son accueil. Un guide de l'animateur périscolaire à la Ville de Bron a été édité à cet effet ; il précise clairement le cadre d'intervention et les comportements attendus par les agents dans l'exercice de leurs missions.



3. LES OBJECTIFS DU PROJET PÉDAGOGIQUE PERISCOLAIRE

Pour l'année 2025-2026, le collectif des Directeurs d'accueils périscolaires a choisi de décliner un objectif général par axe du PEDT.

Le projet pédagogique présenté ici sera ensuite traduit en projet d'animation sur chaque accueil périscolaire et tenant compte du contexte d'intervention de chaque école :

- Spécificité des locaux
- Public ciblé (maternelle, élémentaire ou primaire)
- Spécificités du public ciblé
- Relation au projet d'école.

AXE DU PEDT	OBJECTIF GÉNÉRAL
Parcours éducatif cohérent et continu.	Garantir un environnement favorisant l'autonomie et l'émancipation de l'enfant.
Mobilisation de la communauté éducative.	Garantir une continuité éducative fondée sur une collaboration étroite et reconnue entre l'équipe éducative et les partenaires.
Inclusion, bien-être et accompagnement.	Garantir des conditions d'accueils favorables au bien-être général de tous les enfants.
Culture, Sport, Numérique et Développement durable.	Garantir un environnement encourageant l'ouverture sur le monde et l'expression du potentiel de chaque enfant.





4. ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES : JOURNÉE TYPE

DÉROULEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

7h25 : Arrivée de l'équipe périscolaire de la garderie.

7h30 : Début de l'accueil.

Un animateur pointe à l'accueil les enfants qui arrivent au fur et à mesure.

Les animateurs sont dans les locaux, afin d'accueillir les enfants et de leur proposer des activités calmes et libres (lecture, petits jeux, coloriage...).

8h10 : Fin des arrivées.

A partir de cette heure-là, les enfants ne sont plus acceptés à la garderie du matin et doivent attendre l'ouverture de l'école.

8h20 : Fin des activités.

Rangement des jeux, nettoyage des tables, toilettes, lavage de mains, habillage des enfants.

8h25 : Départ pour l'école. Les animateurs accompagnent les enfants dans la cour de récréation ou directement dans les classes, où ils seront pris en charge par les enseignants.

DÉROULEMENT DE LA PAUSE MÉRIDIANNE

11h20 : Arrivée de l'équipe périscolaire du temps méridien.

Le Directeur périscolaire accueille son équipe d'animation et répartit les animateurs sur les différentes classes/groupes à prendre en charge.

11h30 : Regroupement des enfants pour l'accueil de midi.

Les animateurs vont chercher les enfants dans leur classe ou dans la cour, qui mangent au réfectoire et font l'appel. Les animateurs amènent les enfants aux toilettes se laver les mains.

ORGANISATION DE LA PAUSE MÉRIDIANNE À L'ÉCOLE MATERNELLE

Un service à table est mis en place pour les enfants de maternelle. Dans la plupart des écoles deux groupes sont constitués, afin de garantir un temps de repas d'au moins 30 minutes.

L'équipe d'encadrement est principalement composée d'ATSEM, assurant ainsi une continuité éducative et contribuant à la sécurité affective des enfants.

11h40 : Premier service de restauration.

Un service à table est organisé pour les enfants de maternelle.

12h30 : Deuxième service de restauration.

Temps calme/activités pour le premier groupe.

13h00 : Sieste : dans la plupart des écoles, la sieste est proposée aux plus jeunes dès la fin du repas, en accord avec l'équipe enseignante, afin de respecter leur besoin de sommeil.

13h20 : Les ATSEM font la transition entre le temps périscolaire et le temps d'enseignement.

ORGANISATION DE LA PAUSE MÉRIDienne À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

11h40 : Restauration : pour les enfants d'élémentaire, un service en self est organisé. Le plat chaud est servi selon la formule de menu choisie par les familles. Les animateurs sont responsables du déroulement du service et de la gestion du flux des enfants. Ils veillent à ce que les enfants mangent correctement et les encouragent à découvrir de nouveaux aliments. Le temps de repas est garanti pour être d'au moins 20 minutes.

Temps d'activités : pendant que certains enfants se restaurent, les autres enfants ont la possibilité de participer à diverses activités (sportives, artistiques...) ou de rester dans la cour de récréation sous surveillance active des animateurs.

13h20 : Fin du temps de midi.

La responsabilité des enfants est transmise aux enseignants et les enfants qui ont mangé chez eux entrent dans la cour. Une vigilance accrue est nécessaire sur ce temps de transition pour éviter tout accident.

DÉROULEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

16h20 : Arrivée de l'équipe d'animateurs périscolaires du soir.

Les animateurs vont chercher les enfants inscrits à l'accueil dans les classes ou dans la cour, et font l'appel. Lavage de mains et passage aux toilettes. Les animateurs encadrent les enfants pendant qu'ils goûtent : soit dans la cour de récréation, soit dans des locaux adaptés.

16h30 à 17h15 : Accueil court, départ échelonné possible entre 17h et 17h15. Activités libres en extérieur ou en intérieur sous surveillance active.

17h00 à 18h15 : Accueil long, départ échelonné possible de 17h45 à 18h15.

Selon les jours de la semaine, des activités proposées par les animateurs de l'équipe, des parcours « découverte » avec des intervenants extérieurs.

Un soir par semaine est dédié au temps de travail personnel, en autonomie sous la surveillance d'un animateur durant 30 minutes.

18h15 : Gestion des retards : une partie de l'équipe périscolaire reste avec les enfants et appelle leur responsable pour qu'ils viennent les chercher. Le cahier de suivi des retards est renseigné.

18h20 : Départ des animateurs périscolaires.

19h00 : Si le parent en retard n'est toujours pas arrivé et est injoignable, le Directeur d'accueil périscolaire appelle la Police Municipale pour les enfants qui n'ont pas été récupérés.





PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

Les activités proposées doivent encourager l'autonomie et la responsabilisation des enfants, tout en leur permettant de choisir la manière dont ils souhaitent organiser leur temps. À ce titre, tous les enfants accueillis sur l'accueil long disposeront de la liberté de sélectionner des activités parmi différentes propositions. Lors du choix d'un parcours « découverte », l'enfant doit s'engager sur toute la durée du parcours.

Activités sportives

Les enfants se verront proposer par les animateurs des initiations sportives, des jeux de cour, des jeux de ballon...

Dans le cadre des parcours de découverte, les enfants seront amenés à pratiquer des sports tels que le handball, le badminton, le basketball, la lutte, le volleyball... et pourront rencontrer les éducateurs des associations sportives brondillantes à cette occasion.

Activités corporelles

Les enfants se verront proposer par les animateurs des activités faisant appel à l'expression corporelle, créative et artistique telles que le chant, le théâtre, le mime... Dans le cadre des parcours de découverte, des intervenants extérieurs proposeront des activités telles que la danse, le théâtre, le cinéma, la musique.

Activités manuelles

Des ateliers manuels pourront être proposés alliant la découverte de divers matériaux : le carton, le papier, le tissu entre autres. Les animateurs pourront aussi mettre en place des activités autour des arts créatifs ou du jardinage par exemple.

Temps libre

Les animateurs mettent à disposition des jeux de société et du matériel leur permettant de construire, échanger, et choisir l'activité qui leur convient, seul ou en groupe. Même si ce temps appartient à l'enfant, les animateurs sont en surveillance active et peuvent inciter les enfants à faire autre chose de ce qu'ils ont l'habitude de faire.

Temps de travail personnel

Dans chaque école élémentaire, un soir par semaine est dédié au temps de travail personnel. Il est conçu pour permettre aux enfants d'étudier de manière autonome, sans aide extérieure. Les enfants peuvent ainsi commencer à apprendre leurs leçons ou travailler sur des lectures. Les animateurs veillent à maintenir le calme et la concentration nécessaires au bon déroulement de ce temps de travail.

Activités inter-écoles, projet Ville

Durant l'année scolaire, des projets en lien avec la Ville sont mis en place. Des projets ou des tournois inter-écoles peuvent aussi être mis en place pendant l'année, à l'initiative des Directeurs périscolaires.

5. ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

À la fin de chaque période scolaire, le Directeur de l'accueil périscolaire établit un bilan synthétique des activités.

Ce bilan, prenant en compte le ressenti des enfants, permet de décider de la reconduction ou de la suppression des activités pour la période suivante.

La communication des activités réalisées est affichée sur les panneaux d'information des écoles à chaque rentrée scolaire.



À la fin de l'année, une évaluation des projets d'animation est réalisée. Elle permet à chaque Directeur périscolaire de dresser le bilan de l'année écoulée selon plusieurs critères :

Critères quantitatifs :

- évolution du pourcentage d'enfants inscrits aux temps périscolaires,
- nombre d'activités différentes mises en place,
- fidélisation des animateurs.

Critères qualitatifs :

- atteinte des objectifs fixés,
- appréciation des actions par les Directeurs, animateurs et enfants,
- efficacité de la communication auprès des familles.

Cette évaluation, réalisée pour chaque accueil, alimente le bilan global des actions périscolaires au service des jeunes Brondillants et sert de point de départ pour la construction du projet périscolaire 2026-2027.





